



# IMMIGRATION Canada

## Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

## Instructions spécifiques du bureau des visas

Londres



### Table des matières

**Appendice A** - Liste de contrôle

**Appendice B** - Spécifications pour photos

**Appendice C** - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par  
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit  
pas être vendu aux requérants.

**This guide is also available in English**

# Appendice A

## Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). Placez vos documents dans une enveloppe scellée. **Joignez les originaux** sur requête. Autrement, expédiez une **photocopie certifiée** de chaque document. Les certificats de police doivent être des **originaux**. Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez présenter une traduction certifiée ainsi qu'une copie des originaux.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

**Note :** Tous les demandeurs d'immigration dans la catégorie économique (Travailleurs qualifiés fédéral, candidat d'une province et les travailleurs qualifiés destinés au Québec) du Pakistan, doivent utiliser ces instructions et envoyer leurs demandes au bureau des visas de Londres, Royaume-Uni.

	P	Q
<b>1. FORMULAIRES</b>		
Veuillez consulter la rubrique « <b>Remplissez le formulaire de demande</b> » de notre <a href="#">site web</a> pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.		
<b>FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.		
<b>PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.		
<b>ANNEXE A : ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inclure l'Annexe A remplie par chacune des personnes suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"><li>• le demandeur principal</li><li>• l'époux ou le conjoint de fait</li><li>• les enfants à charge de 18 ans ou plus</li></ul>		
<b>ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES</b>	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
<b>ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D'AFFAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
<b>Note :</b> Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.		
<b>ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE</b>		<input type="checkbox"/>
Doit être remplie par le demandeur principal.		

**CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL**

L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour :

- vous-même (le demandeur principal);
- votre époux ou conjoint de fait; et
- les enfants à charge

**RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)**

À remplir par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

**RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)**

Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : LISTE DES VOYAGES (IMM 5562)**

À remplir par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

Le formulaire se trouve à la [fin de l'Appendice A](#).

2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL  

- Certificat de naissance pour vous-même et pour votre époux ou conjoint de fait
- Certificats de mariage, de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre époux
- Certificat de décès pour votre époux, s'il y a lieu
- Photocopie du **certificat de citoyenneté** canadienne, **carte** ou **visa de résident permanent** (ou visa d'immigrant) pour tous les membres de votre famille qui sont des citoyens canadiens ou résidents permanents.

**POUR LES DEMANDEURS DU PAKISTAN**

- Certificats de naissance originaux pour **vous-même et votre époux ou conjoint de fait**, accompagnés d'une traduction certifiée conforme en français ou en anglais.
- Le certificat de naissance est normalement accepté si l'enregistrement s'est fait peu de temps après la naissance. Le certificat doit :
  - comporter le nom de la personne dont on a enregistré la naissance, et
  - avoir été délivré sur le formulaire prescrit par le représentant officiel chargé d'enregistrer les naissances dans la municipalité ou le district où l'intéressé est né.
- Photocopies de cartes d'identité, « Tazkira » ou « laissez-passer Shinakhti », accompagnés d'une traduction certifiée conforme en français ou en anglais pour **vous-même et votre époux ou conjoint de fait**.
- Certificat de mariage original ou « Nikah Nama » délivré par un représentant officiel chargé d'enregistrer les mariages dans le district où le mariage a eu lieu et portant le sceau du registre Nikah. Vous devez également fournir une traduction certifiée conforme en français ou en anglais.
- Photographies de mariage.
 

**Note** : Les requérants de religion chrétienne doivent fournir un extrait du registre des mariages ou indiquer le nom de l'église où le mariage a eu lieu.
- Certificat de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre époux. (Les « Déclarations de divorce » ne sont pas acceptées.)
- Certificat de décès pour votre époux, s'il y a lieu
- Photocopie du **certificat de citoyenneté** canadienne, **carte** ou **visa de résident permanent** (ou *visa d'immigrant*) pour tous les membres de votre famille qui sont des citoyens canadiens ou résidents permanents.

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)  

- certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents)
- preuve d'enregistrement légal d'adoption pour tout enfant à charge adopté
- preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal
- si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde
- pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une **preuve d'études à temps plein sans interruption** comprenant les documents suivants :
  - tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans;
  - une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine;
  - une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans.

#### 4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS

- Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. À ce point, veuillez inclure seulement des photocopies des pages de renseignements personnels pour chacun portant :
  - le numéro de passeport,
  - la date de délivrance et la date d'expiration,
  - la photo, votre nom, et la date et le lieu de naissance.
- Si vous habitez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une photocopie de votre visa pour le pays où vous habitez actuellement.
- Vous devez détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir votre visa de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques **ne sont pas** valides aux fins d'immigration au Canada.

#### 5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)

- Preuve de parenté avec vos proches parents au Canada, comme des certificats de naissance, d'adoption ou de mariage.
- **Si votre proche parent est résident permanent du Canada** : photocopie de la carte de résident permanent, du visa de résident permanent ou du visa d'immigrant (IMM 1000).
- **Si votre proche parent est citoyen canadien** : preuve de citoyenneté canadienne (photocopies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne).
- Preuve que votre proche parent vit présentement au Canada.

#### 6. ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS

Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :

- **Études postsecondaires** : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;
- **Études collégiales ou universitaires** : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation;
- **Relevés de notes** : les relevés de notes originaux pour tous les diplômes doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université.
- **Certificats de qualification professionnelle** : certificats notariés de qualification professionnelle, si disponibles (p. ex. ingénieur, programmeur d'ordinateur, comptable, économiste, traducteur/interprète, architecte, etc.)

## 7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

**Vous et votre époux ou conjoint de fait devez soumettre :**

- les contrats de travail notariés, ainsi que la traduction française ou anglaise, de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel.
- les lettres de recommandation originales et à jour de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel. Les lettres doivent être rédigées sur du papier à lettre de la compagnie avec en-tête et sceau officiels et l'adresse complète de la compagnie doit y être inscrite ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieurs.

**Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :**

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- tous les détails sur les principales responsabilités et les tâches qui vous incombaient dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie
- une carte d'affaires du signataire

**Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre employeur actuel, veuillez joindre une lettre d'explications (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste).**

8. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)  

Si vous avez un époux, un conjoint de fait ou des enfants à charge et que vous ne prévoyez pas les inclure dans votre demande de résidence permanente, vous devez joindre à votre demande :

- une déclaration solennelle notariée stipulant que vous avez l'intention de venir au Canada sans les membres de votre famille, et
- confirmant que vous comprenez que les membres de votre famille devront satisfaire aux exigences en matière d'immigration s'ils souhaitent venir vous rejoindre au Canada.

9. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE  

Veuillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

**Note :** Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du **déla** de **120 jours** alloué par le BRC.

Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.

		P	Q
10.	<p><b>MODE DE PAIEMENT</b></p> <p>Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.</p> <p><b>Instructions de paiement</b>  <b>Vous devez</b> payez les frais d'immigration en dollars <b>canadiens</b> à l'aide d'une traite de banque à l'ordre du Receveur général du Canada. <b>N'envoyez pas d'argent comptant.</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.	<p><b>EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES</b></p> <p>Veillez fournir <b>quatre (4) photos</b> pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives de votre guide (voir <b>Photos</b> à la section <i>Comment remplir les formulaires</i>) ainsi que celles de l'<b>Appendice B</b>.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Envoi de votre demande

---

### Envoi au bureau des visas

Rassemblez tous les documents exigés et envoyez-les à l'adresse suivante :

**Service de l'Immigration  
Haut-commissariat du Canada  
38 Grosvenor Street  
Londres W1K 4AA  
R.-U.**

# Appendice B

## Spécifications pour photos

---

### Notes au demandeur

**APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE**

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

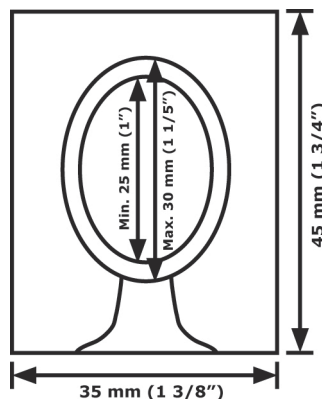
### Notes au photographe

#### Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

#### Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



# Appendice C

## Instructions médicales

---

Toutes les personnes incluses dans votre demande, qu'elles vous accompagnent ou non, devront subir un examen médical effectué par un médecin dont le nom figure sur la liste des médecins désignés. L'examen est également obligatoire pour tout enfant dont vous avez la garde partagée, même si l'enfant vit habituellement avec l'autre parent et ne vous accompagne pas au Canada.

**Vous devez attendre de recevoir les instructions concernant l'examen médical avant de communiquer avec l'un des médecins désignés.**

Lorsque votre demande aura été évaluée et que nous nous aurons déterminé que vous êtes admissible au Canada, nous vous ferons parvenir des instructions concernant l'examen médical. Vous recevrez un formulaire médical pour vous et les membres de votre famille, des instructions pour subir les examens médicaux et une liste des médecins autorisés à vous faire passer l'examen médical. Vous devrez prendre rendez-vous avec l'un des médecins désignés dans votre région. Vous et les membres de votre famille devrez présenter une pièce d'identification valide (passeport ou certificat de naissance).

Vous avez la responsabilité de communiquer rapidement avec le médecin, de payer les frais dont s'assortit l'examen médical et de subir tout examen et analyse supplémentaire que nous exigeons.

Les rapports médicaux et les radiographies de l'examen médical deviennent la propriété des autorités médicales de l'immigration canadienne et ne vous seront pas remis.

Le **visa de résident permanent** a la même période de validité que les résultats médicaux : douze mois après la date du premier examen médical.